

# AVIS PUBLIC PROMULGATION

## RÈGLEMENTS NUMÉRO CA28 0023-21, CA28 0036-2 ET CA28 0012-3

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 juillet 2018, les règlements suivants :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO CA28 0023 DE L'ARRONDISSEMENT L'ÎLE-BIZARD -SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET D'ABROGER ET REMPLACER LES NORMES SUR LE LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE**

Ce règlement a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, en date du 6 septembre 2018 (DA182622020) et est conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré par le greffier le 7 septembre 2018. Il est entré en vigueur à la date de la délivrance dudit certificat.

### **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0036-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS À L'EFFET DE MODIFIER LES CONDITIONS QUANT À UN ÉTABLISSEMENT AVEC SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES (BAR).**

Ce règlement a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, en date du 6 septembre 2018 (DA182622013) et est conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré par le greffier le 7 septembre 2018. Il est entré en vigueur à la date de la délivrance dudit certificat.

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 6 août 2018, le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0012-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À CERTAINES CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE DE MANIÈRE À PERMETTRE DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET D'EAU POTABLE CONFORMES À LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT, PEU IMPORTE LA ZONE.**

Ce règlement a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, en date du 6 septembre 2018 (DA182622008) et est conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré par le greffier le 7 septembre 2018. Il est entré en vigueur à la date de la délivrance dudit certificat.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,  
ce dix-neuvième jour du mois de septembre deux mille dix-huit**

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza